# La traduction du *De excidio Troiae* de Darès le Phrygien par Jofroi de Waterford

La légende troyenne est entrée dans la littérature française par le biais de deux récits de la guerre de Troie en prose latine, remontant tous deux à l'Antiquité tardive : l'*Ephemeris belli Troiani* de Dictys de Crète et le *De excidio Troiae historia* de Darès le Phrygien. Ces récits ont pour caractéristiques communes de se présenter comme des récits de témoins oculaires de la guerre, Dictys dans le camp des Grecs et Darès du côté des Troyens[1], et d'offrir un récit continu et chronologiquement cohérent des événements. Mais seul le *De excidio Troiae* de Darès a fait l'objet, au moyen âge, de traductions en français.

Le *De excidio Troiae* a été composé au VI^e^ siècle. F. Meister[2], dans l'édition qu'il en a donnée, a porté un jugement extrêmement sévère sur les qualités littéraires de l'œuvre : il en critique la rédaction modeste, sommaire, schématique, le style négligé, sans aucun art descriptif. On constate la même sévérité du jugement de la part de Léopold Constans[3] : « assemblage disproportionné de maigres détails, écrit en un latin barbare et horriblement monotone... où l'expression est réduite le plus possible, bornée souvent à un verbe accompagné du complément indispensable, un nom ou une courte proposi-

1 — Dares Phrygius qui hanc historiam scripsit ait se militasse usque dum Troia capta est ; ed. Meister, p. 14.

2 — *Dareti Phrygii De excidio Troiae Historia* recensuit Ferdinandus Meister, Leipzig, 1873 (*Bibliotheca Teubneriana*).

3 — *Le Roman de Troie par Benoît de Sainte-Maure*, publié d'après tous les manuscrits connus, par Léopold Constans, 6 vol. Paris, 1904-1912 (*SATF*), t. 6, p. 193 et ss.

tion complétive ou relative, et où les propositions et les phrases sont juxtaposées». Cette sécheresse de style a d'ailleurs permis de supposer que le *De Excidio Troiae* conservé pourrait n'être qu'un abrégé d'un récit plus développé mais perdu de la guerre de Troie.

Quoiqu'il en soit et tel qu'il se présente, le texte a connu une grande fortune au moyen âge: le nombre des manuscrits qui conservent l'œuvre en témoigne: une revue rapide permet de comptabiliser[4] cent trente six manuscrits dont la date de copie s'échelonne entre le IX^e^ et le XV^e^ siècle, attestant un goût pour le texte qui ne s'est pas démenti jusqu'à la fin du moyen âge. Birger Munk-Olsen[5] a recensé quarante-six manuscrits et fragments de manuscrits aujourd'hui conservés du *De excidio Troiae* qui ont été copiés entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle; il a d'autre part suivi, par l'étude des catalogues médiévaux de bibliothèques[6], la trace du texte dans les bibliothèques monastiques médiévales: pour s'en tenir au Nord du domaine d'oïl, on pouvait trouver au moyen âge un exemplaire du *De excidio Troiae* à Anchin, un à Corbie, un à Saint-Bertin, un à Saint-Riquier, un à Tournai...

La fortune médiévale de Darès est attestée aussi par le nombre de ses adaptations tant en latin que dans les langues vernaculaires. Dans le domaine d'oïl, sans revenir sur les lettres de noblesse que Benoît de Sainte-Maure a accordées au texte de Darès en en faisant sa source principale[7], on peut rattacher plus directement au *De excidio Troiae* trois textes français en prose du XIII^e^ siècle: la partie troyenne de la première rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, la traduction par Jean de Flixécourt et la traduction dite de Jofroi de Waterford et Servais Copale.

L'auteur de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*, dédiée à Roger IV, châtelain de Lille de 1208 à 1230[8], ne nous dit rien sur ses sources. En ce qui concerne le *De excidio Troiae*, il s'agit d'ailleurs plus d'une adaptation que d'une traduction: on y constate par rapport au texte latin nombre d'additions et de suppressions. Le texte a connu une diffusion importante (plus de soixante manuscrits ou frag-

4 — Je me suis aidée des fichiers de la section latine de l'Institut de recherche et d'histoire des textes.

5 — Birger Munk Olsen, *L'Étude des auteurs classiques latins aux XI^e^ et XII^e^ siècles*, 3 t. en 4 vol., Paris, C.N.R.S., 1982-1989 en particulier tome 1, *Catalogue des manuscrits classiques latins copiés du IX^e^ au XII^e^ siècle. Apicius-Juvenal*, 1982, p. 363-378.

6 — Birger Munk Olsen, *L'Étude des auteurs classiques latins aux XI^e^ et XII^e^ siècles*, 3 t. en 4 vol., Paris, C.N.R.S., 1982-1989, tome III, 1^re^ partie, *Les Classiques dans les bibliothèques médiévales*.

7 — Voir la mise au point la plus récente et la mieux informée sur la descendance littéraire de Benoît dans l'article de Marc-René Jung, «Le Roman de Troie en prose du manuscrit Rouen, Bibl. mun. O.33», dans *Romania*, t. 108, 1987, p. 433-460 en particulier le début de l'article, et dans le texte de sa communication ici même.

8 — On peut peut-être resserrer la fourchette chronologique entre 1215 et 1220.

ments), mais cette première version du récit troyen a été ensuite remplacée par une mise en prose du texte de Benoît de Sainte-Maure, elle-même beaucoup plus largement diffusée.

Jean de Flixecourt, quant à lui, nous a fourni un prologue tout à fait explicite : « Pour che que li roumans de Troies rimés contient mout de coses que on ne treuve mie ens u latin, car chis qui le fist ne peust mie autrement belement avoir trouvee se rime, je, Jehans de Fliccicourt, translatai sans rime l'estoire des Troiens et de Troies du latin en roumans mot a mot ensi comme je le trouvai en un des livres du livraire mon seigneur saint Pierre de Corbie, en l'an del Incarnation Jhesu Crist .M.CC. et .LXII. el mois d'avril a le requeste dant Pierron de Besons, aumosnier de saint Pierre de Corbie. Si que chil qui veulent oïr le batailles de Troies et ne pueent mie avoir le rommant qui est rimés, ou pour chou que il est trop grans ou pour chou que il en est peu, si porroit avoir chestui legierement car il est petis et porroit bien savoir par chestui le verité de l'estoire ». Il précise donc quand, pourquoi, sur l'ordre de qui et à partir de quel exemplaire il a travaillé : l'exemplaire du *De excidio Troiae* de la bibliothèque de Corbie, aujourd'hui disparu, apparaît pour la première fois dans un catalogue de 1200 et figure encore dans un inventaire du XVI^e^ siècle[9]. Cette traduction qui suit d'assez près le texte latin[10] n'est conservée que par deux manuscrits[11].

La troisième traduction en prose de Darès est celle de Jofroi de Waterford. Elle n'est conservée que par un seul manuscrit[12] ; c'est une traduction extrêmement fidèle, presque mot à mot. J'ai comparé phrase par phrase le texte français avec le texte latin de l'édition Meister : la traduction est suffisamment précise pour qu'on puisse suivre le texte latin sur lequel se fonde la traduction, en prenant comme base de comparaison, non pas le texte de l'édition, mais un texte qui semble se situer entre celui qui est représenté par le manuscrit auquel Meister a donné le sigle *G* (Saint Gall, Bibliothèque abbatiale, 197, X^e^ siècle) et celui qui est représenté par le manuscrit *L* (Leiden, Voss lat. fol. 113, IX^e^ siècle, dont le texte ne commence qu'à l'enlèvement d'Hélène). La datation haute de ces deux manuscrits et leur origine, le monastère de Saint-Gall lui-même pour *G*, et la région de Tours pour *L*, ne peuvent pas être prises en considération du point de vue

9 — Birger Munk Olsen, *op. cit.*, t. III, 1, p. 83-89.

10 — Voir sur cette traduction Françoise Vielliard, *La traduction du De Excidio Troiae de Darès Phrygius par Jean de Flixécourt*, à paraître dans *Studies for Keith Val Sinclair*.

11 — Le manuscrit Copenhague, Bibl. royale, S 487 2^e^ et le manuscrit Turin, Bibl. naz. R 1677 très endommagé par l'incendie qui a ravagé la bibliothèque au début du siècle.

12 — Paris, Bibl. nat., fr. 1822.

de l'origine de la traduction française. L'édition Meister a été faite sur la base de onze manuscrits, en privilégiant les plus anciens. En examinant les cent-trente-six manuscrits subsistants, on pourrait sans doute approcher de plus près le manuscrit qu'a pu utiliser le traducteur[13]. Néanmoins, la comparaison montre le traducteur ajustant sa traduction au plus près, ne recourant aux gloses que dans quelques cas où il semble avoir du mal à comprendre un mot et dans quelques rares cas de noms de personnages dont il précise la fonction, le lien de parenté avec d'autres personnages, ou de toponymes qu'il explicite : *Laomedonti regi nuntiatum est* : « la novelle vint au roi des Troiens qui Laomedon fu nomez » ; *Priamus Alexandrum et Deiphobum Pænoniam misit ut milites legerent* : « Priamus ses II filz Alixandre et Deiphebus envoa en Poeme por asembler chevalerie » ; *ad Ilium ierat* « fu alez a la citez de Troie qui Ylum fu apellee » ; *in Ida silva cum venatum abisset* ; « il [Paris] aloit chachier el bois qui est apellez Ida »...

Pour étudier le vocabulaire du traducteur, j'ai cherché à comparer, en relevant toutes les occurrences, les mots et expressions latines et françaises concernant des champs onomasiologiques particuliers ; le récit de Darès se réduisant assez souvent à des scènes de bataille se succédant les unes aux autres, le choix était d'ailleurs assez mince. En voici quelques exemples[14] :

Les dénominations de la cité de Troie : *Civitas* (2 occurrences) est traduit « citez » ; *oppidum* (14 occurrences) est traduit « citez », ainsi qu'*oppidani* (1 occurrence) traduit « ceus de la citez », sauf dans le cas où il ne s'agit pas de Troie mais de Tenedon, auquel cas le traducteur a traduit « une ville » ; *urbe* (4 occurrences) est traduit « citez ». La diversité des mots latins ne doit pas faire illusion ; Darès, en employant indifféremment, *urbs, civitas* et *oppidum* pour désigner Troie, a gommé les valeurs distinctives du latin classique. Darès emploie en revanche *patria* dans des contextes précis : la trahison de la ville d'une part : *patriam prodendam esse* (« il convenoit la citez traïr »), *qui patriam prodiderint* (« qui la citez traïrent ») et on peut ajouter à ces deux exemples *proditoribus* (« ceus qui renderoient la citez »)[15] ; le bannissement d'Enée d'autre part : *de patria excedere* (« vuidast le pays »). Le traducteur ici semble avoir dédoublé *patria* : dans le contexte de la trahison,

13 — La tâche est rendue difficile par le fait qu'aucun travail d'ensemble n'a été publié sur la tradition manuscrite de Darès.

14 — Mes relevés tiennent compte des variantes de l'édition Meister données par les manuscrits latins *L* et *G*.

15 — Darès emploie également une fois *prodere* avec *oppidum* : *oppidum prodant*, qui est traduit « la citez traïsent ».

employé avec *prodere* toujours traduit « traïr », le mot *patria* désigne obligatoirement Troie, et peut donc être traduit « la citez », mais employé avec un autre verbe, il a un sens plus général qui justifie la traduction « pays ».

Le vocabulaire concernant la sépulture : on relève *sepelire* (13 occurrences) « ensevelir » ; *funerari*, ou *funerare* (4 occurrences) « enterrer » avec la variante *magnifico funere effert* (4 occurrences, utilisé pour désigner les funérailles de Protheselaus, de Palamède, de Troïlus et d'Achille) : « od grant noblece (3 occurrences) solempnitez (1 occurrence) fist enterer » ; *ludos funebros* (3 occurrences) « mains geus selonc l'usage qui signefioit duel et tristece », « geus de mort selonc la costume », « geus qui estoit signefiance de duel » ; *sepulcrum* (2 occurrences, désignant le tombeau d'Hector et celui d'Achille) « sepulcre » ; *tumulum* qui n'est employé par Darès que pour désigner le tombeau d'Achille : (2 occurrences) est traduit une fois « tombe » et la seconde fois « sepulcre ».

Le vocabulaire concernant la religion : *Deos* (5 occurrences) est traduit « les dieus » ; *inferis* (1 occurrence) « les dieus d'infern » ; *immortales factos* (1 occurrence s'agissant de Castor et Pollux) « deus ke mout ne pooient ». Il est intéressant de noter ici l'habileté avec laquelle Jofroi de Waterford a rendu la notion d'immortel, en utilisant celle de demi-dieu ; *Cum Achilles Delphos pervenisset, ad oraculum pergit* « Achillés vint a Delfes et s'en ala al temple Apolin » : *oraculum* a disparu, Waterford n'a conservé que la dénomination du temple où est rendu l'oracle ; *Calchas ex augurio respondit* (3 occurrences), lors de la première occurrence, « respondit » ensuite « respondit par devinailhes » ; *vaticinari* (1 occurrence s'agissant de Cassandre) « deviner » ; *vatem* (1 occurrence désignant Helenus) « devineres » ; *divinus* (1 occurrence désignant Calcas) « bon devinor » ; *rem divinam facere* (3 occurrences) « a sacrefiier et les dieus honorer », « faire sacrefice » (2 occurrences) ; *Dianam sacrificare* (1 occurrence) « sacrefier » et *Dianam placare* (1 occurrence) « sacrefier a Diane » ; *hostias immolavit* (1 occurrence) « lur voulz rendirent » ; *fanum* (10 occurrences) « temple » mais *aede* (1 occurrence) est aussi traduit « temple » ; *aram* (2 occurrences) « autel ».

La description des héros : le passage consacré par Darès à la description physique des héros permet de relever des occurrences nombreuses et groupées de substantifs désignant une partie du corps et d'adjectifs touchant leur qualité ; j'ai retenu les dénominations du teint du personnage, donnée immédiatement à la suite de son nom[16] et les dénominations de couleur ou de qualités propres à la chevelure.

16 — Ce que j'appelle teint est une couleur qui s'applique au personnage entier et qui est permutable avec d'autres qualités physiques (*magnum, longum, mediocri statura, pulchro corpore, gracilem, fortem*).

Le teint : *Hectorem... candidum* « bloi estoit » ; *Alexandrum candidum*, « blond » *Andromacham candidam* « blonde » ; *Polyxenam candidam* « blonde » ; *Agamemnonem albo corpore* « le cors ot blanc » ; *Protesilaum corpore candido* « avoit le cors blanc » ; *Briseidam candidam* « blanche » ; *Aeneam rufum* « rous » ; *Cassandram rufam* « rousse » ; *Menelaum rufum* « rous » ; *Merionem rufum* « rous ». Darès emploie deux couleurs : le blanc (*candidum* 7 occurrences, *albo* une occurrence) pour les personnages positifs (Hector, Polixène, Briseida...), le roux pour les personnages négatifs (Cassandre, Menelas, Enée). On retrouve la même dichotomie, tout à fait conventionnelle, chez le traducteur, mais avec des hésitations dans l'appellation de la couleur positive blond-blanc ; « bloi » est employé une fois, « blond » semble employé plutôt quand l'adjectif est utilisé seul et « blanc » plutôt quand l'adjectif latin accompagne *corpore*.

La chevelure : [Castor et Pollux] *capillo flavo* « la chevelure avoit bloie » ; *Alexandrum capillo molli et flavo* « la cheveleure meoble et bloie » ; *Polyxenam capillis flavis et longis* « la cheveleure bloie et longhe » ; *Briseidam capillo flavo et molli*, « la chevelleure out bloie et mole » ; *Ajacem Telamonium capillis nigris coma crispa* « la chevelleure noire et crespe ». *Flavo* est toujours traduit « bloi » quand il s'applique à la chevelure. « Bloi » qui semble s'effacer devant « blond » pour désigner le teint d'un personnage est très régulièrement employé chez Waterford pour désigner la couleur claire des cheveux[17]. A remarquer, chez Darès, et par conséquent chez son traducteur, que la chevelure noire peut être frisée, mais que le cheveu blond ne peut être que *mollis* (« meoble »). En témoignent aussi les deux épithètes suivantes : *Hectorem... candidum crispum* « bloi estoit et crespe » : le portrait d'Hector n'évoque pas la couleur de ses cheveux, l'adjectif « crespe » est un adjectif de dénomination générale compatible avec le teint blond. *Achillem, ... crispatum capillo myrteo* : l'adjectif *crispatum* est employé seul et au début du portrait d'Achille ; il s'agit donc de dénomination générale, mais cet adjectif précède immédiatement la désignation de la chevelure. Or *myrteo* « couvert de myrte, de gloire » a sans doute gêné le traducteur qui a sauté le mot et reporté sur la seule chevelure l'adjectif avec lequel Darès désignait la personne entière[18], d'où la traduction « Achille, ... la cheveleure crespe ».

17 — Voir sur les problèmes d'ensemble de la promotion de la couleur bleue et les mutations de sensibilité qui l'ont accompagnée entre le XII[e] et le XIII[e] siècle, Michel Pastoureau *Et puis vint le bleu*, dans *Europe* n°654, octobre 1983 (réimpr. dans *Figures et couleurs. Études sur la symbolique et la sensibilité médiévale*, 1986).

18 — À supposer que cette leçon fût celle du manuscrit latin sur lequel travaillait Waterford. Il ne faut jamais perdre de vue que ce qu'on prend au premier abord pour une mauvaise traduction, un passage mal compris, est peut-être aussi bien une traduction serrant de près un mauvais manuscrit, une tournure habile pour restituer un sens dans un passage corrompu dans le manuscrit du texte latin que le traducteur avait sous les yeux.

En ce qui concerne l'organisation de la phrase, les remarques qu'on peut faire sur la qualité d'une traduction sont évidemment tributaires de la qualité du texte latin à traduire. Les analyses très fines que Jean Rychner a pu faire de la technique de traduction de Tite-Live par Bersuire[19] ne sont pas applicables à la traduction de Darès : la langue que celui-ci emploie tant du point de vue du lexique que des structures grammaticales, morphologiques et syntaxiques est relativement pauvre ; d'autre part, dans la mesure où il entend simplement faire le récit de faits qu'il présente comme réels, voire vécus, son style est sans doute volontairement schématique. J'ai néanmoins cherché à savoir comment le traducteur arrivait à rendre deux types de construction de phrases spécifiques du latin et qui subsistent chez Darès : l'ablatif absolu et la construction *ad* suivi de l'adjectif verbal ou gérondif.

On rencontre vingt-neuf fois dans le texte de Darès la construction par ablatif absolu : elle donne lieu à des traductions variées mais, à une exception près (*victis hostibus* « après ses ennemis vencus » qui est un calque du latin ; à la décharge du traducteur ce participe absolu précède immédiatement un autre ablatif absolu *laude accepta* qui, lui, est traduit « od grant loenge »), dégagées du modèle latin ; l'ablatif absolu est le plus souvent rendu par une proposition, indépendante ou subordonnée temporelle introduite par « quand », mais aussi par une construction avec préposition et substantif, ou bien par un adjectif, de façon à ce que la traduction de l'ablatif absolu s'intègre naturellement dans la phrase française ; en témoignent ces quelques exemples :
— au chapitre X de l'édition Meister, *signo dato* « lur ensenge escrierent » (indépendante juxtaposée)
— au chapitre XIX, *signo dato* « quand l'ensengne fu escriee »
— au chapitre XL, *signo dato* « et signe fist » (contrairement aux deux expressions précédentes qui situent le début d'une bataille, il s'agit ici du signe fait par les traîtres aux Grecs au moment de livrer la ville)
— au chapitre XXIX, *proelio commisso* « puis s'entrefierent »
— au chapitre XXXII, *proelio commisso* « quant vindrent ensemble »
— au chapitre XXXIII, *proelio commisso* « li un et li autre s'entreferirent »
— au chapitre XXXIII, *proelio facto* « les .II. oz s'entremellerent »
— au chapitre XXXVI, *proelio dirempto* « quant la batailhe fu finee »
— au chapitre VII, *laude accepta* « od grant louenge »

19 — Jean Rychner, « Observations sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire (1354-1356) », dans *Journal des savants*, 1963, p. 242-267 [réimprimé dans *Du Saint Alexis à François Villon. Études de littératures médiévale*, Genève, 1985, p. 336-361].

— au chapitre XV, *praeda facta* «od la proie»
— au chapitre XXVII, *cogente amore* «par destrece d'amor»
— au chapitre XXIV, *dolore accepto* «par la dolor de la plaie»
— au chapitre XXXVI, *dolore accepto* «quant senti la dolour»
— au chapitre XXIV, *submissis capillis* «toute descevelee»
— au chapitre XXXIV, *brachio sinistro chlamyde involuto* «son brac senestre envelopa de son mantel».

Darès emploie concurremment les trois constructions classiques *mittere aliquem ad* suivi de l'adjectif verbal, *mittere ut* suivi du subjonctif et *mittere legatos qui* suivi du subjonctif, le tout au moins une vingtaine de fois. Jofroi de Waterford les a rendues avec une diversité de moyens qui privilégie la construction «pour» suivi d'un infinitif. En voici quelques exemples:
— au chapitre XVI, *mittuntur Achilles et Telephus ad praedendam Mysiam* «Achillés et Telephys sunt envoiet a prendre proie en Mysie»
— au chapitre VII, *Priamus Alexandrum et Deiphobum Pænoniam misit ut milites legerent* «Priamus ses .II. fils Alixandre et Deiphebus envoa en Poeme pour assembler chevalerie»
— au chapitre VIII, *Hectorem in superiorem Phrygiam misit ut exercitum pararet* «envoa Hector en parfonde Frige por ost assembler». *Agamemnon mittit ad Achillem Ulixem, Nestorem et Diomedem ut rogent eum in bellum prodire* «envoia a Achillet messagiers Nestor, Ulixés et Diomedés et li prierent qu'il issist a la batailhe»
— au chapitre XXXIII, *A Priamo legati ad Agamemnonem missi sunt qui dierum .XX. indutias facerent* «Priamus anvoa messagiers a Agamenon por demander triewes».

Voici quelques autres exemples de traductions heureuses de construction avec adjectif verbal:
— au chapitre IX, *Priamus dixit naves praeparandas esse* «Priamus dist que sa volentez estoit d'aparilhier nefs»
— au chapitre XXXIV, *ad ulciscendam dolorem* «por vengier sa dolour». *suadere potius educendum exercitum* «li fu avis que mies voroit hors mener ost»
— au chapitre XXXIX, *dicit patriam prodendam esse* «il fist entendant qu'il convenoit la citez traïr»
— au chapitre XXXIX, *aliquem esse mittendum* «boen fuist d'envoier hastivement [a Agamenon]».

Ces exemples montrent le traducteur utilisant, pour exprimer la modalité, des procédés analytiques: il extrait du verbe latin la modalité pour en confier l'expression à un substantif ou un verbe spécialisé dans cette fonction: «boen fuist», «sa volontez estoit», «il convenoit»...

On pourrait multiplier les citations; on trouvera la traduction col-

lant toujours le texte latin au plus près, précise dans l'emploi des mots même les outils grammaticaux (*interea* est toujours traduit « tant demettries », *dum* temporel + indicatif est traduit six fois « tant com » et une fois « quant » mais *dum* concessif + subjonctif est traduit par « mais que »), mais toujours habile dans la construction de la phrase[20].

La traduction est contenue dans un manuscrit unique, 1822 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris : ce manuscrit a jadis fait l'objet d'une notice, très rapide sur le plan matériel, souvent fautive dans ses lectures, et incomplète quant aux identifications de texte par C. Pinchbeck[21].

C'est un manuscrit de la fin du XIII^e^ siècle en parchemin de dimensions modestes[22] comportant II + A + 249 + II feuillets, copié par un seul scribe d'une main régulière ; les cahiers qui ne comportent ni réclame ni signature sont en principe de 12 feuillets[23]. Le manuscrit est décoré d'initiales alternativement bleues et rouges à filigranes très fins parfois figuratifs et à prolongements dans les marges, de signes de paragraphes alternativement bleus et rouges, et comporte des titres rubriqués. Il contient en outre deux initiales historiées au fol. 180 d (crucifixion) et au fol. 226 a (maître assis et étudiant) et une initiale ornée au fol. 194 a. Sa décoration a été étudiée par François Avril et Patricia Stirneman[24] qui assignent à l'illustration du manuscrit une origine anglaise et la datent du dernier quart du XIII^e^ siècle.

L'histoire du manuscrit n'est jalonnée qu'à partir du XVI^e^ siècle par les repères suivants :

— au fol. 45 v d'une main qui ne me semble pas antérieure au XVI^e^ siècle : « Ce present livre appartient a Jehan Lasne, charpentier, demorant au Maignil Scellieres » (Aube, arrondissement de Troyes, canton de Piney). Cette mention a été cancellée et remplacée par la men-

20 — Voir en appendice le chapitre consacré au rêve d'Andromaque dans le texte latin et dans la traduction française.

21 — Charles Pinchbeck, « A mediæval self-educator », dans *Medium Aevum*, t. 17, 1948 p. 1-14.

22 — Ses dimensions sont de 235 sur 167 mm, la justification est de 177 à 173 sur 120 à 115 mm. Le texte est transcrit sur deux colonnes de 45 lignes (quelquefois 46 dans les parties en vers).

23 — Sauf le 12^e^ cahier (fol. 131-143 v qui correspond à la fin du *Secret des secrets*) qui se présente 6/7, le feuillet supplémentaire ayant été monté sur onglet dès l'origine puisqu'il ne semble pas manquer de texte, et le 19^e^ cahier (5/6) par suite de la perte accidentelle d'un feuillet entre 215 v et 216 (dans les *Fables*).

24 — *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Manuscrits enluminés d'origine insulaire*, Paris, 1987, n°155, p. 115-116, pl. LXI, LXII ; voir ce catalogue pour la description précise des illustrations.

tion suivante : « Ce present livre appartient a Pierre Acquarye, munier, demourant au molin a avant du Maignil Schellieres ; celluy ou celle quy retrouvera le present livre, quy le rende audit Acquarye et voullantiers paira du vin et en faulte de ne le randre audit Acquarye le grand Diable les puisse emporter. Josep et Marie. Pierre Acquary, Pierre Acquarye. Pierre » suivi d'un paraphe redoublé. D'autres mentions du même Pierre Acquarye se trouvent aux fol. 12 v, 57, 57 v (« Livre, appartien a Pierre Acquary musnier dem. a Sacey) 132, 143 v, 162 v, 184 v ; la mention du fol. 57 v précise : « Pierre Acquary. Ce present livres apartien a Pierre Acquary et a son fys, munier mei demeurant a Sacey. Nicolas Acquary ». Ce Nicolas Acquary, fils du précédent est également mentionné au fol. 53. Au fol. 143 v : « Se present livre apartient a Pierre Acquary a se present munieez du molin du maignil Sceliere. Qui se present livre retrouvera aux Acquary le rendera » suivi d'une signature, d'une main moins ferme P. Aqary.

Au fol. 57 v, a moy François Eadou (ou Cadou ?) Signature François Eadou, Jehan Eadou.

Au fol. 10 v se poursuivant sur le fol. 11 Madame de Malerar, je me reconmande a votre bonne grasce, je vous besse les mains, je vous besse les mains...

Collection André Duchesne[25].

Colbert 4154 (cote au fol. 1). Reliure en maroquin rouge aux armes de Colbert portant au dos la mention « Sermons de Voragine ». C'est au moment de la reliure qu'ont été introduits les feuillets de garde.

Bibliothèque du roi 7856 : 33 (cote au fol. 1).

Les textes contenus dans le manuscrit sont les suivants :

— fol. 1 a-14 c : un groupe de quatorze sermons anonymes en prose figurant sous le n°2108 dans le *GRLMA*, t. VI/II, 1970[26].

— fol. 14c-45a : les sermons de Maurice de Sully (II-III, 47-51 et 1-46 de l'édition C.A. Robson)[27].

25 — *Catalogue des collections Duchesne et Brequigny*, Paris, 1905, p. 1889, n°31.

26 — Également signalés par Michel Zink (*La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, 1976, p. 58-59) qui conclut en ces termes : « Il est donc à peu près exclu que [ces] sermons... soient dus à Jacques de Voragine. Toutefois, un léger doute subsiste, puisque d'une part les sermons de Jacques de Voragine n'ont jamais été systématiquement et scientifiquement répertoriés et que d'autre part aucune autre attribution ne peut être proposée pour ces quatorze sermons. En outre, on ne peut s'empêcher de penser que l'auteur moderne (Victor Le Clerc ?) de la table des matières copiée sur la page de garde avait une raison pour les attribuer à Jacques de Voragine, raison que nous ignorons ». J'ajoute, ce que M. Zink ne semble pas avoir remarqué, que c'est parce que la mention « Sermons de Voragine » figure au dos de la reliure qu'elle a été reportée sur la table. Cela ne fait que reculer la question que soulève M. Zink jusqu'à l'époque de Colbert.

27 — *Maurice de Sully and the Medieval Vernacular Homily*, ed. Charles A. Robson, Oxford, 1952, manuscrit *Q* de son édition décrit sommairement p. 69.

— fol. 46 a-57 a : la traduction du *De Excidio Troiae* de Darès attribuée à Jofroi de Waterford.
— fol. 58 a-83 d : la traduction du *Breviarium historiae romanae* d'Eutrope, également attribuée à Jofroi de Waterford, conservée uniquement par ce manuscrit et inédite.
— fol. 84 a-143 c : la traduction du *Secretum Secretorum* par Jofroi de Waterford[28].
— fol. 144 a-180 d : *L'image du monde* de Gossuin de Metz, dans la première rédaction. Cette encyclopédie en vers du XIII[e] siècle[29], inédite, est dans ce manuscrit précédée d'une table des chapitres qui ne se trouve pas dans tous les manuscrits et qui commence ainsi : « Ce livre de clergie qui est appellez en romans l'ymagene del monde contient par .LV. chapitles et figures .XXVIII. par quoi li livres ne poroit mies estre entendus ligierement qui est deviseiz par trois parties... ».
— fol. 180 d-184 b : Li *Sermons de la crois* (le titre en est donné par l'incipit et l'explicit)[30].
— fol. 185 a - 193 d : le récit de la passion en vers intercalé par Geoffroi de Paris dans sa *Bible des sept états du monde* mais qui se trouve à l'état isolé dans de nombreux manuscrits[31].
— fol. 194 a-197 d : le récit de l'Assomption de Notre Dame extraite du *Roman de Dieu et de sa mère* d'Herman de Valenciennes[32].
— fol. 198 a-217 bis b : quatre-vingt-dix-sept des *Fables* de Marie de France[33].

28 — Je renvoie pour l'étude de ce texte qui a fait l'objet de la thèse d'École des chartes de Jacques Monfrin à son article d'ensemble, « La Place du *Secret des secrets* dans la littérature française médiévale », dans *Pseudo-Aristotle. The Secret of secrets. Sources and Influences*, Edited by W.F. Ryan and Charles B. Schmitt, London, Warburg Institute, 1982 (*Warburg Institute Surveys*, 9), p. 73-113 et sur la traduction de Waterford proprement dite à l'article un peu plus ancien, « Sur les sources du *Secret des secrets* de Jofroi de Waterford et Servais Copale », dans *Mélanges Maurice Delbouille, II. Philologie romane*, Gembloux, 1964, p. 509-530.

29 — Robert Bossuat, *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge*, n°2906-2914 ; F. Vielliard, J. Monfrin, *Troisième supplément*, n°5380-5382.

30 — Ce poème en vers de 646 octosyllabes en couplets qui n'est conservé que par ce manuscrit a été publié par C. Pinchbeck, « Three old French verse sermons », dans *Medium Aevum*, t. 23, 1954, p. 1-30 (en particulier p. 2-20).

31 — C. Pinchbeck ne l'a pas identifié et en a donné un extrait p. 20-23 de l'article cité ci-dessus. Le texte a été édité dans *La Passion des jongleurs. Texte établi d'après la Bible des sept estaz du monde de Geufroi de Paris*, Edition critique, introduction, notes et glossaire par Anne Joubert Amari Perry, Paris, 1981 (*Textes. Dossiers. Documents*, 4).

32 — C. Pinchbeck ne l'a pas identifié et en donne un extrait p. 23-25 de l'article cité ci-dessus. Voir sur ce texte Ina Spiele, *Li Romanz de Dieu et de sa mere d'Herman de Valenciennes chanoine et prêtre (XII[e] siècle)*, Leyde, 1975 (*Publications romanes de l'Université de Leyde*, XXI).

33 — Voir sur ce texte l'édition Karl Warnke, *Die Fabeln der Marie de France*, Halle, 1989 (*Bibliotheca normannica*, 1), p. V-VI. Le manuscrit porte le sigle *M* et appartient à la famille *alpha* (copies anglo-normandes).

— fol. 217 bis c-225 d: la traduction en prose des *Moralium dogma philosophorum* attribués à Guillaume de Conches, dont il existe de nombreux autres manuscrits[34].
— fol. 226 a-248 d: la traduction en prose, inédite et connue uniquement par ce manuscrit, de l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun[35].
— fol. 248 d-249 b: le prologue du *Secret des Secrets*.

Si l'on considère d'ensemble le contenu du manuscrit, on voit se détacher en tête les sermons en prose, puis le groupe de textes en prose constitué par la traduction de Darès, celle d'Eutrope et le *Secret des Secrets*[36], puis des textes en vers: une encyclopédie, l'*Image du monde*, un groupe constitué par le sermon sur la Crucifixion, la Passion et l'Assomption[37]; les *Fables* de Marie de France; enfin deux courts textes en prose: la traduction des *Moralium dogma*, sentences morales élémentaires, et le *Lucidaire*, catéchisme élémentaire. L'idée développée par C. Pinchbeck[38] selon laquelle ce livre en rassemblant des textes «moraux, religieux, et de divertissement» sous la même reliure constituerait une sorte de bibliothèque pour «honnête homme médiéval» ne résout pas les questions que peuvent soulever la juxtaposition de ces divers textes dans le même volume; innombrables sont en effet les manuscrits médiévaux qui conservent côte à côte des textes de natures totalement différentes. D'autre part, considérant à tort que les mentions de possesseurs datent du XV^e^ siècle, il insiste sur le fait que ce livre aurait été soigneusement conservé, annoté et paraphé par des propriétaires tels qu'un charpentier et un meunier; or ces annotations ne sont que des mentions de possesseurs, jamais des annotations sur le texte.

L'attribution de la traduction de Darès ainsi que celle d'Eutrope et celle du *Secret des Secrets* à Jofroi de Waterford et à Servais Copale repose en dernière analyse sur la phrase qui suit la fin de la traduction du *Secret des Secrets* [fol. 143 c]: «Ceus qui cest livre liront, prient

34 — Voir sur ce texte, *Guillaume de Conches. Das Moralium Dogma Philosophorum. Lateinisch, altfranzösische und mittelniederfränkisch*, herausgegeben von John Holmberg, Uppsala, 1929. Le manuscrit qui porte le sigle *L* dans l'édition Holmberg est décrit sommairement p. 44.

35 — Pour Yves Lefèvre, (*L'Elucidarium et les lucidaires*, Paris, 1954, *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 180, p. 280-281), cette traduction indépendante, en français du Nord, cherche à être exacte et fidèle et ne supprime rien du texte latin.

36 — Faut-il voir dans ce regroupement une volonté d'esquisser une histoire universelle dont les pôles seraient Troie, Rome et Alexandre?

37 — Faut-il voir ici une volonté de regrouper des éléments d'une histoire du Salut?

38 — C'est cette hypothèse qui justifie le titre de son article *A mediaeval self-educator* (voir en particulier, p. 14).

por frere Jofroi de Watreford [de l'ordene as freres precheors][39] et por Servais Copale qui cest travail empristrent et par l'ayde de Deu l'ont a chief menei et ausi le livre Darès le Frigien de la gerre de Troi et ausi le livre de [Cornelius][40] du regne des Romains. Cest livre est fini».

Les textes médiévaux, en particulier les traductions en langue d'oïl les plus anciennes, sont souvent anonymes; ici, paradoxalement, il semble que nous soyons en présence de deux traducteurs. Cette dualité pose problèmes. Le phénomène de traductions à deux interprètes est bien connu pour la période médiévale[41] mais la traduction à deux interprètes suppose un premier sujet qui lit et traduit oralement un texte de départ sans savoir l'écrire, ou bien n'en fournit qu'un premier état qui n'est pas conservé, et un deuxième qui sait écrire, voire mettre en forme la traduction orale du premier personnage dans la langue d'arrivée. Il est ici difficile d'imaginer qu'un dominicain, Jofroi de Waterford, ait eu besoin d'un aide, dont n'est pas précisé dans le colophon l'appartenance ni à un ordre religieux, ni à la «clergie» en général et en qui il est vraisemblable de voir un laïc, pour traduire des textes latins. Les différents critiques qui ont abordé la question sont d'ailleurs restés en général prudents[42]. Je crois qu'il faut s'en

39 — Cette mention de la même main que le reste du texte figure avec un renvoi en bas du feuillet. Elle a été effacée mais on peut la lire à la lampe à ultra-violets.

40 — Le nom a été gratté, la lampe à ultra-violets permet de lire Cornelius; les critiques qui citent ce texte ont généralement rétabli Eutrope, conformément à la logique de l'attribution.

41 — Voir en particulier, sur ces traditions «a quattro mani», l'article de Marie-Thérèse d'Alverny dans le domaine arabo-latin, ou celui de Pierre-Yves Lambert dans le domaine latino-irlandais dans *Traductions et traducteurs au Moyen Age*. Actes du colloque international du C.N.R.S. organisé à Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes, les 26-28 mai 1986, Paris, 1989.

42 — Victor Le Clerc, «Jofroi de Waterford, Dominicain», dans *Histoire littéraire de la France*, t. 21, 1847, p. 216-231, part. p. 224. «Nous ne savons pas quelle est la part de ce Servais Copale dans le travail de frere Jofroi, ni s'il l'a aidé comme traducteur ou comme simple copiste; mais Jofroi lui-même nous apprend qu'il l'a eu pour coopérateur dans deux autres versions qu'il avoue, celle de Darès et celle d'Eutrope». C.V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde d'après des écrits français à l'usage des laïcs*, Paris, 1927, p. 71-121, dans un important chapitre consacré au *Secret des secrets*, parle de «Jofroi et de son acolyte Servais Copale», venus probablement l'un d'Irlande, l'autre des régions au Nord de la France et suppose qu'ils firent connaissance à l'Université de Paris car Jofroi affirme avoir traduit la physionomie du pseudo-Aristote d'après les exemplaires de Paris [fol. 142 a], «La Phisonomie Aristotle solonc la translation de griu en latin avons en roman translatei solonc les exemplaires de Paris». Il ajoute: «Quant à la nature et aux modes de leur collaboration, il va sans dire qu'on n'en sait rien et qu'on n'en peut rien savoir» [p. 81]. C. Pinchbeck cite le colophon nommant Waterford et Copale mais ne fait jamais allusion à Copale et parle toujours des traductions de Waterford. J. Monfrin, «La place du *Secret des secrets* dans la littérature française médiévale», dans *Pseudo-Aristotle. The Secret of secrets. Sources and Influences*, Edited by W.F. Ryan and Charles B. Schmitt, London, Warburg Institute, 1982 (*Warburg Institute Surveys*, 9), déclare p. 79 «n'avoir pas voulu aborder les problèmes posés par la collaboration entre le dominicain J. de Waterford, vraisemblablement irlandais et Servais Copale, assurément wallon». En dernier lieu, Albert Henry, «Un texte œnologique de Jofroi de Waterford et Servais Copale», dans *Romania*, t. 107, p. 1986, p. 1-37. «On peut s'étonner de voir au XIII[e] siècle, collaborer un moine très probable-

tenir strictement à ce que dit le manuscrit. La phrase citant Waterford et Copale se présente comme un colophon, formule finale dans laquelle un copiste peut mentionner le lieu de la copie, la date de celle-ci, son propre nom ou encore celui de son commanditaire. Ce colophon est bien distinct du texte du *Secret des Secrets* lui-même dont la fin se présente ainsi [fol. 143 c] : « Le livre de governement de rois et de princes, lequel Aristotles envoia al grant roi Alixandre, par l'ayde de Deu avons translatei en romans et pluisours bonnes choses avons entees d'estoires antives et de philosophie et nostre garant avons amenei, fors pris poi de lus. Et fait a savoir que ce qui avons mis de la nature et la diversetez de viandes et de boires est translatez des livres Ysaac qui sunt apellez Dietes universeles et pariculers. [Ceus qui cest livre liront, prient por frere Jofroi de Watreford...].

Ce colophon ne doit pas être séparé, dans l'analyse, de deux autres colophons que l'on trouve dans le manuscrit : l'un se trouve au fol. 197 d, à la fin du récit de l'Assomption par Herman de Valenciennes : « Amen. Priés por tous ceus qui lisent cest livre et por toz ceus qui l'escouteront et por celui qui le livre fist et qui le translata et qui l'escrit et por lor peres et por lor meres et por vos meismes et por vos peres et meres et por toz nos bienfaiteurs, assi bien cheus qui orendroit sont encor que chias qui sont covert par mort, qu'il ne perrissent, et por toz cresteiiens. Pater noster. Ave Maria » ; l'autre se situe à la fin de la traduction des *Moralium dogma philosophorum*, au fol. 225 d : « Bien ait qui cest livre translata et qui l'escrist et tuit cil qui l'orront ou ont oï et qui exemple de bien i prenderont. Amen. Chi finist li petis livres de moralitez ».

Il me semble que les deux colophons anonymes distinguent éventuellement un auteur, en tout cas un traducteur (« qui le translata, qui cest livre translata ») et un copiste (« qui l'escrist ») dans l'appel aux prières des lecteurs ; le colophon citant Waterford et Copale en utilisant un seul verbe générique (« travail empristrent ») mais en nommant deux personnages ne peut-il pas remplir le même office : priez pour le traducteur, Waterford, et pour le copiste, Copale ? Il me paraît plus raisonnable d'en rester à une interprétation « codicologique » du colophon, d'ailleurs tout à fait traditionnel, dans lequel un copiste se nomme en associant son travail à celui de l'auteur, en l'occurrence ici le traducteur.

ment irlandais et un Wallon, peut-être originaire de la région de Huy », Les Copale de Huy constituaient une riche famille patricienne (André Joris, *La ville de Huy au moyen âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1959).

Le colophon nous donne peut-être une autre indication. Dans la partie effacée du colophon « et ausi le livre Darés le Frigien de la gerre de Troi et ausi le livre de [...] du regne des Romains », on lit à la lampe à ultra-violets « Cornelius ». Ce Cornelius est le personnage cité dans le prologue de Darès et qui est supposé avoir découvert à Athènes le récit de Darès et l'avoir traduit en latin. Autant il me semble possible qu'un copiste ait confondu Cornelius, auteur fictif cité dans le prologue d'un des textes qu'il avait à copier avec Eutrope, auteur d'un autre texte cité également au début de la traduction[43], autant il me paraît peu probable que cela puisse être le fait d'un personnage qui connaît les textes pour avoir réellement collaboré au travail de traduction.

Les remarques fondées sur l'examen codicologique du manuscrit peuvent d'ailleurs être confirmées par celles qu'on peut faire sur la langue du manuscrit. Albert Henry dans l'article qu'il a publié récemment[44] sur la partie œnologique du *Secret des secrets* s'est attaché à distinguer les traits d'aire wallone (surtout phonétiques et graphiques) qui reviendraient à Copale et les traits anglo-normands (plutôt syntaxiques et lexicaux) attribuables à Waterford. Il a malheureusement négligé de considérer l'ensemble du manuscrit. Les traits wallons : *ei* correspondant à un *a* tonique latin (« volentei, citei, comandei... »), *a* + *l* + *consonne* > *a* (cruatez, biatez), *lh* notant le *l* mouillé (« batailhe... »), *gh* correspondant à l'occlusive palato-vélaire sonore (« lenghe... »), *g* correspondant à la constrictive sonore (« grigois, geus... »), *t* final maintenu (« congiet, planteit... »), se retrouvent régulièrement dans tous les autres textes copiés dans le manuscrit[45] même dans les textes dont l'attribution ne fait pas de doute, dans les *Fables* de Marie de France en particulier, ou dans les *Sermons* de Maurice de Sully.

Il faut donc, je crois, considérer, jusqu'à preuve du contraire, le wallon Servais Copale comme le copiste du manuscrit, éventuellement comme le secrétaire de Waterford.

Tout ce que nous pouvons savoir de Jofroi de Waterford découle d'une part de son patronyme, de l'autre du texte de la traduction du *Secret des secrets* et de son prologue.

43 — [Fol. 58a] L'estoire des Romains qui comencha puis le tens que la cités fu establie, escrite par Etropius le tres noble ber et qui bien savoit les estoires.

44 — Albert Henry, « Un texte œnologique de Jofroi de Waterford et Servais Copale », dans *Romania*, t. 107, 1986, p. 1-37.

45 — Les exemples que je cite ici sont extraits de la traduction de Darès.

Waterford est une localité du Sud-Est de l'Irlande, centre d'une colonie anglo-normande dont la vivacité est attestée par le nombre de textes anglo-normands connus et lus à Waterford au XIII^e^ et XIV^e^ siècle[46]. Mary-Dominica Legge[47] a supposé, avec raison je crois, que Jofroi, d'origine anglo-normande et né à Waterford, aurait pu entrer chez les Dominicains à Waterford même puisqu'ils y disposaient d'un établissement dès 1226[48].

La place du prologue du *Secret des secrets* (situé en fin du manuscrit, après le *Lucidaire* et non pas avant le début du texte) pose un problème, lié bien sûr à la question de son authenticité. Or ce prologue a été copié à cette place dès l'origine, puisqu'il commence immédiatement après le *Lucidaire* au milieu du fol. 248 d; d'autre part, il annonce une table: [fol. 249 d] «et que ligierement crosse chascune matire du livre ai les titles ou les chés mis al comencement»; celle-ci qui suit donc immédiatement le prologue renvoie bien aux chapitres tels qu'ils se présentent dans le manuscrit mais elle est interrompue au chapitre LVII *De la diversetez des vins*[49]. De plus, la phrase du prologue: [fol. 249 b] «Saichiés derechief que sovent i metterai autres bones paroles, les ques, tot ne soient mie en cel livre, al mains sunt en autre livres d'autoritei et ne sunt pas mains profitables ke celles ki en cel livre sunt escrites, et quanque je i metterai a la matire acordant sera» trouve un écho tout à fait précis dans la phrase, située elle dans le corps de la traduction, au fol. 89 c, et précédant le traité des quatre vertus: «Por ce que al comenchement de cest livre promis que acune bones choses escriroie en cest livre, les quez, tot ne soient pas el exemple du latin, c'est a dire d'Aristotle du governemens des princes, sunt autre part trovei en latin et ne sunt mies mains profitables que les milhor choses qui sunt en l'avant dit livre Aristotle, chi les vuel enter»... On peut donc légitimement penser que ce prologue fait partie de l'œuvre originale et que l'attribution de la traduction du *Secretum* à Jofroi de Waterford donnée par le prologue est fondée. Reste à savoir alors si on peut lui attribuer aussi les traductions d'Eutrope

46 — Voir Keith V. Sinclair, «Anglo-Norman at Waterford. The mute tesimony of MS Cambridge, Corpus Christi College 405», dans *Medieval French Studies in memory of T.B.W. Reid*, edited by Ian Short, London, 1984, p. 187-218, qui donne, note 3, p. 219, une bibliographie sur Jofroi de Waterford.

47 — Mary Dominica Legge, *Anglo-Norman in the Cloisters*, Edinburgh, 1950, p. 54.

48 — M.H. Maclnerny, *A History of the Irish Dominicans from original sources and unpublished records. Vol. I Irish Dominican Bishops (1224-1307)*, Dublin, 1916, p. 3 et 81.

49 — En bas du dernier feuillet du manuscrit fol. 249 d, ce qui fait supposer un cahier supplémentaire qui contiendrait la table des chapitres LVIII à CCXXVI (ou un autre manuscrit dans lequel la fin de la table manquerait et sur lequel celui-ci aurait été copié).

et de Darès. Jofroi de Waterford dans son prologue du *Secret des secrets* déclare : [fol. 249 b] « Et je, a vous priieres, al translater ai mise ma cure, et avoiques le plus grant travail k'en autres hautes et parfondes estudes sui enbesoingniés... ». Il me semble difficile d'en déduire à coup sûr qu'il fait allusion à des traductions de textes historiques ; les « hautes et parfondes estudes » d'un dominicain ne seraient-elles pas plutôt à chercher du côté de la théologie ou de la prédication ?

Les méthodes de travail de Jofroi peuvent fournir des indices plus sûrs. Comme traducteur du *Secret des secrets*, il les expose assez clairement à la fois dans son prologue et à l'intérieur même du texte : [fol. 143 c] « avons translatei en romans et pluisours bonnes choses avons entees d'estoires antives et de philosophie... [fol. 249 b] A la parfin saichiés que les livres ki de arabic en latin furent translatei furent fausement translatei et por ce lairai je pluisors choses ki ne sunt veritez ne profitables et prenderai la meule et la veritei cortemen ». Ses méthodes ont été étudiées dans le détail pour la première partie par Jacques Monfrin[50] qui a montré que sur les soixante feuillets qu'occupe la traduction dans le manuscrit, vingt-cinq à peine provenaient du traité latin. Les chapitres cosmologiques, astrologiques et magiques du *Secretum* latin en ont été supprimés, et Jofroi de Waterford a organisé le reste en trois parties ; la formation morale du prince, son hygiène physique, la composition de son entourage. Chaque section a été en revanche gonflée d'apports divers qui sont souvent signalés par Jofroi, ainsi au fol. 137 a : « C'est la prueve Aristotele al comencement de sa Phisonomie translatei de grieu en latin a prover que la science de Phisonomie est posible et necessaire. Ore nos volons sievre cest propre livre translatei de grieu en latin et non pas celui qui fu translatei d'arabic en latin » ou au fol. 143 c : « Et fait a savoir que ce que i avons mis de la nature et la diversetez de viandes et de boires est translatez des livres Ysaac qui sunt apellez Dietes universeles et pariculers ».

Réorganisation du traité latin, « enté » d'apports divers tirés de « livre d'autoritei » [fol. 249 b] qui « sunt autre part trovei en latin » [fol. 89 c], nourri donc de traductions de traités latins de toutes provenances, et pour certains d'entre eux, contemporains de Jofroi[51] : les étu-

50 — « Sur les sources du *Secret des secrets* de Jofroi de Waterford et Servais Copale », dans *Mélanges Maurice Delbouille, II. Philologie romane*, Gembloux, 1964, p. 509-530.

51 — Dans la première partie, voir sur les emprunts au *Breviloquium de virtutibus antiquorum principum ac philosophorum* du franciscain Jean de Galles, dont l'activité se situe vers les années 1260-1285, J. Monfrin, *Mélanges Delbouille*, p. 513-518 ; sur les emprunts à l'histoire de Néron rapportée par la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, *ibid.*, p. 519-520 ; sur les emprunts à la *Formula Honestae vitae* de Martin de Braga, *ibid.*, p. 522. Dans la seconde partie, voir sur les emprunts au *De Diaetis* d'Isaac, Albert Henry, *op. cit.*, qui donne l'édition du texte et une étude des traits linguistiques. La dernière partie enfin est étoffée par la traduction presque intégrale

des qui ont été faites sur la traduction du *Secret des secrets* par Jacques Monfrin et Albert Henry montrent bien que Jofroi dans le détail de sa traduction est un traducteur fidèle et qu'il ne s'écarte de son texte-source que, par souci de vérité ou d'exhaustivité, pour y introduire d'autres traductions. En tant que compilateur il se montre, contrairement à nombre de ces confrères, soucieux d'expliquer son travail. On peut alors en déduire que lorsqu'il traduit des textes qui lui semblent faire autorité, il se sent dispensé de donner des explications ; un prologue à la traduction de Darès, à celle d'Eutrope, « le tres noble ber et qui bien savoit les estoires » lui semblent inutiles puisqu'il traduit le texte latin, strictement mot à mot, sans avoir besoin d'« enter le texte d'estoires antives et de philosophie ». On a vu combien cette fidélité au texte latin se vérifie pour la traduction de Darès ; les sondages que j'ai faits en comparant le texte français avec le texte latin d'Eutrope[52] me permettent de confirmer ce qu'en disait V. Le Clerc[53] : la traduction est fidèle même si elle change un peu les divisions des chapitres et même des livres dont elle ne compte que neuf au lieu de dix[54].

Waterford utilisant largement des traductions, souvent contemporaines, pour améliorer sa traduction du *Secret des secrets*, il est tentant de chercher à savoir s'il n'aurait pas utilisé ses propres traductions, celles d'Eutrope et de Darès[55]. On trouve trois allusions directes à l'Histoire des Romains dans le texte du *Secret des secrets* : au fol. 97 c : « Et por ce, si cum nos conte Eutropius en l'Estoire des Romains que Constance li empereres qui tos jors desira a enrichir son peuple dist que plus vaut que les richeches soient en mains de pluisors qu'en un lieu soient encloses » ; au fol. 97 d : « Des exemples en i a grant plantei, mais por cortement passer, soufist ramenbrer si cum en

des *Physiognomica* du Pseudo-Aristote d'après la version latine exécutée par Barthélemy de Messine à la cour de Manfred, roi de Sicile, entre 1258 et 1266.

52 — *Eutropi Breviarium ab Urbe Condita* recognovit Franciscus Ruehl. Editio Stereotypa, Lipsia, 1887 (*Bibliotheca Teubneriana*).

53 — V. Le Clerc, *op. cit.*, p. 225 : « elle est exacte et fidèle non pas certainement par la justesse et le tact dans le choix de l'expression, où abondent les impropriétés et les anachronismes de langage, mais par l'extrême attention du translateur à ne s'écarter que le moins possible de l'auteur original, bien ou mal compris ».

54 — Il faudrait voir de plus près, sur quelle famille de manuscrits d'Eutrope la traduction a été faite ; en tout cas la fin de la traduction correspond exactement à la fin du texte latin d'Eutrope dans l'édition Teubner.

55 — J. Monfrin, *op. cit. Mélanges Delbouille*, p. 512, « ils [Waterford et Copale] ont ... emprunté la plupart de leurs exempla et la majeure partie de leurs exposés à ... Martin de Braga et à Jean de Galles, sans s'interdire pourtant de puiser à d'autres sources, en particulier le ps. Darès et Eutrope qu'ils avaient traduits en français ». Je dois à son amitié d'avoir pu consulter sa transcription manuscrite du texte du *Secret des secrets*.

l'Estoire des Romains trovons escrit. Uns forcible rois et de tres grant pooir asega la citei de Rome, fiers assaus i fist... ; au fol. 98 b : « En l'estoire des Romains lisons de Tybere l'emperrior de Rome que en toz ses fais fu targans... Seule la première citation, que Waterford présente d'ailleurs explicitement comme tirée d'Eutrope, renvoie à sa propre traduction : [fol. 81 c] « Constantius governa France et Ytaile. Mout fu nobles bers et mout ama le comun preu du peuple et en la citeit et es provinces, ne gaires ne desira tresor a assembler et dist que miez seroit que les tresors et les richeces fuissent en mains de pluisours que en un lieu encloses ». Les deux autres renvois à l'histoire romaine sont beaucoup plus détaillées dans le *Secret des secrets* que dans la traduction d'Eutrope. Les références à la matière troyenne, quant à elles, ne renvoient pas directement à Darès. Elles sont au nombre de deux : au fol. 96 c, « Ne fu pas tenue proesce ne chevalerie a asalhir home desgarni, ains le tindrent li anchien a coart, et por ce fist molt a blasmer Alixandres Paris, li filz Priant, le roi de Troye, qu'el temple Apolin par dechoite et par trayson ocist Achillet [fol. 96 d] le preu chevalier et le fier combatant ». Cela me semble loin de Darès qui ne fait jamais allusion au mépris dans lequel aurait été tenu Paris pour avoir assassiné Achille ; voici en effet la phrase évoquant la situation dans la traduction du *De excidio Troiae* de Jofroi de Waterford : « Achillés pluisors en ocist, mais Alixandres trespercha lui et son conpaingnon de pluisors plaies. Ensi Achillés la vie perdi par traïson sens proesce a faire ». La seconde allusion est encore moins précise : [fol. 97 b] « Par dire de gens, pora un coars estre ausi preus cum Ectors » ; la prouesse d'Hector est un topos aussi répandu dans la littérature médiévale que la beauté d'Hélène ou la duplicité d'Ulysse.

On peut tirer de ces citations deux conclusions ; Waterford est le traducteur d'Eutrope et il a vraisemblablement entrepris cette traduction avant celle du *Secretum*. Il est légitime de lui attribuer aussi, parce que la technique de traduction des deux textes est tout à fait semblable et par ce qu'il est légitime d'accorder foi au colophon de Servais Copale, la traduction du *De excidio Troiae* de Darès.

Le manuscrit n'a cependant pas livré tous ses secrets : copié par un wallon, illustré en Angleterre, champenois à partir du XVI^e^ ou XVII^e^ siècle, c'est un bel exemple de « manuscrit voyageur » ; mais comme le manuscrit « bibliothèque portative », le manuscrit voyageur n'est pas rare au moyen âge. Enfin on sait que le *Secret des secrets* de Waterford a été à son tour traduit en anglais, ou plutôt adapté, par James Vonge, lui aussi originaire de Waterford, en 1422 pour le comte d'Ormonde, James Butler, représentant d'Henri V en Irlande[56].

D'autre part C.V. Langlois[57] affirme que John Gower s'est amplement servi du travail de Jofroi dans le livre VII de la *Confessio Amantis* (1383-1384) qui met en scène chacun des sept péchés capitaux dans une sorte de procès allégorique. Cela suppose une diffusion de la traduction du *Secretum* par Waterford en Angleterre plus importante que ne laisse supposer le manuscrit unique qui nous la conserve. Il faudrait examiner de près les textes troyens en moyen-anglais pour savoir si on peut associer à cette diffusion anglaise de l'œuvre de Waterford, ses traductions de Darès et d'Eutrope.

Françoise VIELLIARD

56 — Le texte a été publié par Robert Steele, *Three prose versions of the Secretum Secretorum*, London, 1898, EETS, LXXIV, vol. I, p. 118-248 *The Gouernaunce of Prynces*.

57 — C.V. Langlois, *op. cit.*, n. 3, p. 76.

## Appendice : Le songe d'Andromaque

Du songe Andromacha.

Quant li tens vint de conbatre, Andromacha la femme Hector vit en songe que se Hector aloit a la batailhe, que il i seroit ocis, et ce li conta en son lit, mais Hector ne charga mie les paroles de femmes. Andromacha mourne devint, si envoia a Priamus qu'il defendist a son fil que cel jor [52 a] n'alast a la batailhe. Priamus fist apeller Helenus, Alixandre, Troilus, Eneas et Menon et lur comanda a aler a la batailhe. Hector quant ce avoit entendu, mout blasma Andromacha, si il dist que elle li aportast armes car en nulle maniere ne pooit estre retenus. Andromacha fu dolente et toute descevelee getta le fil Hector, Astianacten, devant ses piés, encor ne le pooit rapeller. Lors par grans plours elle esmut toute la citez, si coru en haste a Priamus al palais, si li conta ce que elle avoit veu par songe et que elle ne pooit Hector retenir que il n'alast a la batailhe et que elle getta son fil a ses genols ne par ce ne le pot rapeller. Priamus comanda a aler toute sa gent a la batailhe mais Hector retint.

Texte de l'édition Meister. At ubi tempus pugnae supervenit, Andromacha uxor Hectoris in sommnis vidit Hectorem non debere in pugnam procedere : et cum ad eum visum referret, Hector muliebra verba abicit. Andromacha maesta misit ad Priamum, ut ille prohiberet, ne ea die pugnaret. Priamus Alexandrum Helenum Troilum et Aeneam in pugnam misit. Hector ut ista audivit, multa increpans Andromacham arma ut proferret poposcit nec retineri ullo modo potuit. Maesta Andromacha summissis capillis Astyanactem filium protendens ante pedes Hectoris eum revocare non potuit. Tunc planctu femineo oppidum concitat, ad Priamum in regiam currit, refert quae in somnis viderit velle Hectorem veloci saltu in pugnam ire, projectoque ad genua Astyanacte filio suo eum revocare mandat. Priamus omnes in pugnam prodire jussit, Hectorem retinuit.

Texte de *G* reconstitué d'après les variantes de l'édition Meister : Ut dies pugnae supervenit, Andromacha uxor Hectoris vidit ne Hector in pugnam procedere : et cum ad eum visum referret, Hector muliebra verba dicit esse. Andromacha maesta misit ad Priamum, ut illi prohibeat, ne ea die pugnaret. Priamus Helenum Alexandrum Troilum Aeneam Memnonmem arcessiri jubet ut illi in pugnam prodirent. Hector ut ista agnovit, multum increpans Andromacham ut arma proferret poposcit nec retinere ulmodo potuit. Maesta Andromacha summissis capillis Astianactem filium protendens ante pedes Hectoris revocare non potuit. Tunc planctu femineo urbem concitat, ad Priamum in regiam currit, refert quod in somnis viderat et in pugnam prodire jussit, Hectorem retineri.